

**DECISION MUNICIPALE n° D20230703-070**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Finances
	<b>Matière</b>	7.1.4 Finances locales – décisions budgétaires
<b>Objet</b>	<b>M57 – Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre</b>	

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6 ;
- Vu la délibération DL20230412-007 en date du 12 avril 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacun des sections déterminées à l'occasion du budget ;
- Vu la délibération DL20230412-006 en date du 12 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 ;
- Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert du chapitre 23 au chapitre 21, pour un meuble de change, dont les crédits avaient été prévus dans l'enveloppe globale des travaux dédiés à la création d'un poste de change à la Maison de l'Enfance d'un montant de 4.751,35 €;
- Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert du chapitre 16 au chapitre 27, pour une caution à verser dans le cadre des boutiques en blanc d'un montant de 300 € ;

**Décide,**

**Article 1 :** D'autoriser le transfert de crédits suivant :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	- 300,00			
21	Immobilisations corporelles	4 751,35			
23	Immobilisations en cours	- 4 751,35			
27	Dépôts et cautionnement versés	300,00			
	<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	-

**Article 2 :** Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil municipal qui suit cette décision ;

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

**Fait à Ussel, le 3 juillet 2023.**



**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze**

**Christophe ARFEUILLERE**